

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (24) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (5) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD, M. LAVRARD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU

OBJET : Organisation du 28ème Raid Aventure - Conventions de partenariat et attribution de subventions

La 28ème édition du « Raid aventure » se déroulera du 9 au 15 avril 2018. Organisée par la commune, cette animation associe l'éducation et le sport tout en préservant l'aspect loisirs. Conçue pour l'aventure, elle permet aux jeunes de 13 à 20 ans d'avoir accès à une semaine de sensation. Valoriser la culture de l'effort et le dépassement de soi, renforcer l'entraide et la solidarité, sont les principaux objectifs visés.

Pour cette 28ème édition, la compétition débutera le jeudi 12 avril de 21h00 à 23h00 par une course d'orientation nocturne en milieu urbain pour se terminer les samedi et dimanche 14 et 15 avril 2018 de 8h00 à 18h00.

La commune disposant de peu d'agents détenteurs de compétences et de qualifications spécifiques pour animer et encadrer les ateliers suscitant émotions et sensations (parcours de cordes, descentes en rappel, tyroliennes, parcours sportif), il lui est nécessaire de s'associer à des partenaires extérieurs :

- **Le spéléo-club châtelleraudais** assure l'animation avec l'encadrement diplômé pour les ateliers tyrolienne et descente en rappel. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique des activités et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1900 €.*
- **L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires** met des membres du club en renfort pour l'encadrement de l'atelier parcours sportif naturel et pour l'organisation du plan des secours sur la course d'orientation. La commune fournit à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 550 €.*
- **Le club alpin français** met des membres qualifiés du club en renfort sur l'activité parcours acrobatique. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique et procure à ces*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°31

page 2/3

personnes les repas. Pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 550 €.

- **La Région de gendarmerie d'Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense du sud ouest** apportent une aide technique en accordant le concours d'un militaire de l'escadron de gendarmerie mobile de Châtellerault, pour le parcours sportif naturel. La commune procure à l'encadrement les repas. La participation de l'Escadron de Gendarmerie mobile est consentie à titre gratuit.
- **L'entreprise Pro CAMEC** apporte une aide logistique par le prêt à titre gratuit de 2 échelles de 13 mètres pour l'organisation de l'activité descente en rappel assurée par le club de spéléologie et le club alpin français.
- **L'entreprise MDM (SAS)** est disposée à fournir à titre gracieux certains des moyens logistiques correspondants. Ce partenariat portera sur le prêt à titre gratuit d'un micro tracteur du vendredi 6 au lundi 16 avril 2018 inclus. Il s'agit d'un micro tracteur d'occasion, de la marque KUBOTA B1-14, diesel d'une valeur de 5.500€ TTC.

Pour la participation au Raid Aventure, un droit d'inscription est demandé aux participants. Ce droit d'inscription est de 18 € par personne soit 72 € par équipe.

* * * * *

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU la délibération n° 46 du conseil municipal du 15 décembre 2015, relative aux tarifs d'inscription,

CONSIDERANT l'intérêt local du Raid Aventure,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec le spéléo club châtelleraudais, l'association des jeunes sapeurs pompiers volontaires, le club alpin français, la région de gendarmerie de la Nouvelle Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense Sud Ouest, l'entreprise Pro Camec et la société MDM et toute pièce relative à ce dossier.
- attribue une subvention de **1 900 €** au spéléo club châtelleraudais,
- attribue une subvention de **550 €** à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.
- attribue une subvention de **550 €** au club alpin français.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

27 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadege GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le: 22/12/2017